

COMMUNAUTE de COMMUNES des COTES en HAYE

COMPTE RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du VENDREDI 21 JUILLET A TREMBLECOURT

Présents : Mesdames FOURNIER, HENRY, MORCEL, BERTOLO.
Messieurs ANDRE, MACQUIN, BRASSEUR, GIRARD, LUCIE, VAUTRIN,
BESONÇON.

Excusé : Monsieur THIERY

Absents : Messieurs PRUDHON, VELLE, ARESI, GEORGE, HANGEN, HANRIOT.

1/ Compte d'exploitation du CMA

- Année 2005

La présidente remet à chaque conseiller un état récapitulatif sur lequel figurent toutes les dépenses et recettes de fonctionnement du CMA pour l'année 2005. Ce sont les chiffres définitifs. On constate un résultat de fonctionnement négatif de 2 760,65 euros. Mme Fournier précise que cette somme sera répartie entre la CCCHaye et les communes de Manoncourt en Woëvre et Avrainville au prorata du nombre d'habitants, conformément à la convention signée entre les 3 parties.

Elle rappelle que la partie investissements est financée à 80 %. Les demandes de subventions ne sont toujours pas soldées car il existe un désaccord avec l'entreprise qui a effectué le lot électricité, qui, de ce fait, n'est pas encore payée.

Puis elle adresse ses remerciements à tout le personnel de la CCHAYE (personnel administratif et personnel travaillant au CMA) pour l'excellent travail réalisé pour l'élaboration, le suivi et le bon fonctionnement de la crèche-halte garderie.

Elle rappelle que notre CMA est le premier équipement de ce type à être ouvert en milieu rural, il s'agit là d'une expérience novatrice qu'aucune communauté de communes n'avait encore osé mettre en œuvre, elle transmet les félicitations reçues du conseil général aux conseillers communautaires.

Aujourd'hui, on voit que les discussions s'ouvrent un peu partout dans notre département et que notre projet y est pour quelque chose.

Mme Fournier rappelle que le CMA répond parfaitement aux attentes des familles puisque 70 dossiers sont ouverts à ce jour. Pour la rentrée de septembre, le CMA est complet.

La présidente rappelle que la mise en place du contrat enfance en 2004 permet une aide au fonctionnement à hauteur de 60 %. Cette aide est assurée pour 5 ans et est renouvelable.

La P.S.U. (Prestation de Service Unique) est une aide au fonctionnement versé par la CAF. Selon le tarif horaire facturé aux parents, la CAF intervient et verse un complément pour arriver au plafond de 3,59 euros / h (*le plafond est fixé par la CNAF*). La P.S.U. est garantie par convention nationale, signée par la CNAF.

- 1^{er} semestre 2006

Chaque conseiller reçoit un état récapitulatif sur lequel figurent toutes les dépenses et recettes de fonctionnement du CMA pour l'année 2006, 1^{er} semestre. On constate un résultat de fonctionnement négatif de 14 745,09 euros, plus important qu'en 2005 car la participation du Contrat Enfance n'est pas intégrée dans les chiffres.

On estime la participation du Contrat Enfance pour le 1^{er} semestre 2006 à environ 7000 euros, ce qui ramènerait le résultat de fonctionnement pour les 6 premiers mois à environ - 7000 euros. A savoir que 10 390 € obtenu dans le cadre de la CDL pour la création d'emplois au CMA viendront en fin d'année en déduction du cout résiduel total.

Toutes les informations nouvelles seront communiquées au fur et à mesure qu'elles arriveront à la CCHAYE.

2/ Modification des contrats de travail du personnel CMA à compter du 01.09.2006

Mme Fournier rappelle aux conseillers les membres qui constituent le personnel du CMA, à savoir :

- Directrice – 35h/s – En détachement
- Educateur Jeunes Enfants – 35 h/s - CDD
- Auxiliaire de Péuriculture – 24 h/s - CDD
- Agent d'accueil – Emploi Aidé C.A.E, 35 h/s - CDD
- Agent d'accueil - 35 h/s - Titulaire
- Agent d'accueil – 35 h/s - Titulaire
- Agent d'entretien – 14 h/s – CDD

Vu l'activité débordante du CMA et une bonne rentrée assurée pour septembre, Mme Fournier propose de modifier les contrats de travail, à compter du 1/9/2006, comme suit :

Auxiliaire de puériculture : Augmenter ses heures et passer de 24 h/s à 35 h/semaine, ce qui permettrait sa présence le mercredi et l'accueil de 5 enfants supplémentaires (*qui ne peuvent être accueillis pour l'instant, personnel trop restreint*).

Le surcoût occasionné par cette augmentation des heures sera couvert par l'accueil des 5 enfants supplémentaires

Agent d'entretien : augmentation des heures de 14 à 20 heures/semaine.

Le contenu des contrats ne change pas en dehors de ces modifications d'horaires ;

Par ailleurs, Mme Fournier demande aux conseillers l'embauche d'une personne à 20 h/MOIS pour remplacer un membre du personnel du CMA absent pour maladie, congés, formation...etc... Ce serait un poste de renfort.

Le coût de ces deux dernières modifications de contrats est couvert par le Conseil Général dans le cadre de la Convention de Développement Local qui nous alloue une subvention exceptionnelle de 10 390,00 euros.

M. Brasseur fait remarquer l'augmentation importante des charges qu'entraînent ces modifications.

En réponse, la présidente s'engage à faire le point à l'issue des contrats, avant tout renouvellement (31 mars 2007 et 31 octobre 2006).

Mme Fournier informe les conseillers que les communes de Bernécourt et Rosières en Haye ont accepté, sans qu'elles en soient obligées, de participer au fonctionnement du CMA à hauteur de 400,00 euros et 385,00 euros chacune respectivement.

Certaines communes, dont nous accueillons les enfants, ont refusé de participer.

Mme Fournier rappelle que les familles du territoire sont prioritaires, viennent ensuite les familles pour lesquelles les communes participent au fonctionnement et s'il reste de la place, les familles pour lesquelles les communes ne participent pas.

Le conseil communautaire accepte, par délibérations successives, et à l'unanimité, la modification des deux contrats de travail ainsi que la création du poste de renfort.

3/ Emprunt de trésorerie pour honorer les échéances ZAC

Concernant l'opération d'achat et de réhabilitation du bâtiment ZAC, Mme Fournier rappelle qu'il reste à rembourser la dernière échéance pour l'acquisition du bâtiment et trois échéances à l'EPFL pour les travaux effectués dans le bâtiment :

- Achat du bâtiment + terrain : - 27 694,50 euros – Echéance 5 (*dernière*) au 31.07.2006

- Travaux de réhabilitation : - 91 347,75 euros – Echéance 3 au 30.06.2006, honorée partiellement à hauteur de 40 000,00 euros. Reste à devoir la somme de 51 347,75 euros.

- 91 347,75 euros – Echéance 4 au 30.06.2007

- 91 347,75 euros – Echéance 5 au 30.06.2008

Pour l'année 2006, le montant total des échéances à devoir, toutes confondues, s'élèvent à 79 042,25 euros. Le disponible en caisse est actuellement de 55 000,00 euros. Nous attendons des rentrées de trésorerie de 18 000,00 euros du Conseil Général et de 40 000,00 euros de la CAF.

Virtuellement, nous disposons de la somme de 113 000,00 euros « en caisse ».

Par ailleurs, la présidente informe les conseillers que 173 redevances ordures ménagères et déchetterie 2006 n'ont pas encore été réglées, ce qui représente au minimum 17 300,00 euros (*si l'on considère une moyenne de 100,00 euros / redevance*).

Par conséquent, elle propose de contracter un emprunt de trésorerie. L'offre la plus intéressante est proposée par Dexia, au taux annuel de 2,69 % + frais au taux annuel de 0,20 %, contrat d'un an, renouvelable. Les agios sont calculés et facturés sur la somme débloquée.

Le conseil communautaire autorise la Présidente, à l'unanimité, à souscrire un emprunt de trésorerie auprès de Dexia, dans les conditions ci-dessus évoquées.

Mme Fournier attire l'attention des conseillers sur le fait qu'il restera encore 2 échéances à payer pour les travaux .

1 échéance pour un emprunt de 91 000,00 euros sur 10 ans représente environ (au taux actuel qui va sans nul doute progresser) un coût annuel de 11 500,00 euros.

Actuellement, nous avons du mal à équilibrer notre fonctionnement et cette charge viendra en plus...pour des années et des années...

Le montant total des loyers perçus maintenant chaque année (car les locaux NDT ont été vides depuis le dépôt de bilan en 2001, soit pendant plus de 4 ans...) sur la ZAC de Noviant s'élève à 24 486,81 euros HT. En gérant au plus près, nous parviendrons peut-être à limiter le montant de notre emprunt. Il conviendra après le vote du budget 2007 de choisir la formule d'emprunt la mieux adaptée à la situation d'alors.

4/ Marché ordures ménagères et scénario de groupement

Après s'être rendue à une réunion à la Codecom de Vigneulles portant sur le renouvellement du marché OM, Mme Fournier informe les conseillers que le Président de la Cté de Communes de Vigneulles ne souhaite plus constituer un groupement de commandes avec les communautés de communes voisines.

L'objectif commun était de regrouper les 7 intercommunalités présentes (en ayant pris le temps d'harmoniser le plus possible nos pratiques notamment en matière de tri sélectif) pour passer tous ensemble un nouveau marché à l'horizon 2010, afin d'intéresser le plus grand nombre possible de prestataires (actuellement BARISIEN, ONYX, SITA travaillent sur le territoire des 7 intercos).

Quoi qu'il en soit, notre marché arrive à échéance à la fin 2006, et son renouvellement s'impose. C'est donc en partenariat avec la CC3V que nous allons lancer l'appel d'offres.

Mme Fournier soumet aux conseillers la convention de groupement de commande rédigée par la CC Trois Vallées. Lecture est faite.

La CCCHaye paiera des frais administratifs à hauteur de 27,00 euros / heure.

Le 1^{er} lot concernera le traitement des ordures ménagères et des encombrants et sera lancé dès la fin du mois de juillet, afin d'avoir une meilleure lisibilité des offres en matière de collecte qui du coup seront présentés indépendamment lors du lancement des autres lots du marché qui se fera fin septembre et comprendra les lots suivants :

- Collecte des ordures ménagères et assimilés,
- Collecte des encombrants
- Collecte des déchets recyclables en point d'apport volontaire
- Traitement des déchets recyclables
- Collecte du verre en point d'apport volontaire
- Traitement du verre
- Fourniture des conteneurs pour la collecte des déchets

Mr Vautrin, vice-président, explique aux conseillers que ce procédé permettra peut-être de recevoir plusieurs réponses à l'appel d'offres, car certaines entreprises sont compétentes seulement dans le traitement, d'autres seulement dans la collecte.

A noter : tout un travail d'analyse et de concertation a été aussi mené avec la communauté de communes de Dieulouard qui gère la collecte des OM en régie.

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, la convention de groupement de commande et autorise la Présidente à ratifier les documents correspondants.

5/ Point sur l'intérêt communautaire

Mme Fournier informe les conseillers qu'il manque la délibération de la commune de Martincourt.

Définir l'intérêt communautaire consistait à être au clair avec les compétences exercées par la communauté de communes et les compétences qui restent de la responsabilité des communes. Rien de nouveau, pas de compétence nouvelle ou étendue, juste de la clarté. Lorsque l'on se pose une question : qui fait quoi ? on devrait trouver la réponse claire et sans équivoque à cette question dans les nouveaux statuts.

Quelques modifications toutefois : Tous les cours d'eau du territoire ne sont plus de la compétence communautaire, les conseillers ont décidé de ne prendre en compte que les cours d'eau collectant les eaux usées.

La signature des contrats de territoire, temps libre, ou éducatif local est d'intérêt communautaire **lorsque ces contrats concernent l'ensemble des usagers du territoire**. Ce qui veut dire qu'une seule commune, si elle souhaite mettre en place une action qui ne concerne que ses habitants, garde les mains libres.

A propos du vote de la commune de DOMEVRE sur cette question de l'intérêt communautaire, M. Lucie prend la parole ; il explique l'article paru dans la presse ainsi que le courrier adressé aux maires : son conseil municipal pense qu'il serait intéressant de reprendre la réflexion sur les objectifs de la CCCHaye et sur son périmètre, à 18 mois des prochaines échéances électorales.

M. Brasseur intervient : « nous avons la chance d'avoir une Cté de Communes qui a une âme, où les discussions sont libres, où tout le monde peut s'exprimer et, par ce genre d'interventions, vous tuez cette âme ».

M. Girard n'a pas apprécié l'article ainsi que le courrier de Domèvre. Tous les conseillers présents (*hormis Domèvre*) ont le même sentiment.

M. Vautrin fait part de son étonnement : 2 ans avant la fin de la mandature, Domèvre s'aperçoit subitement que ça ne va pas ! Le Vice-Président de la CCCHaye et également Président de la Commission Environnement, explique pourquoi il n'y a plus de réunion de sa commission : «on a du mal à déplacer les gens, y compris les délégués de DOMEVRE ! ». Mieux vaut, dans ce cas, travailler directement en conseil communautaire où nous ne sommes, de toute façon, pas si nombreux.

Les conseillers communautaires ont pour première mission de défendre les intérêts communautaires, ils ne sont pas là que pour représenter et défendre les intérêts de l'association à laquelle ils adhèrent.

Madame HENRY n'admet pas que l'on dise que la communauté de communes « n'a pas de souffle », elle trouve au contraire que la communauté de communes a été, au cours de toutes ces années, très active, qu'elle a su exercer au mieux ses compétences, et qu'elle a, de surcroît, développé des projets extrêmement intéressants pour ses habitants : déchetterie, centre multi-accueil, déneigement des voies communales, etc, etc...

La présidente prend la parole et rappelle qu'elle n'a jamais refusé de répondre aux questions qui se posent, que certains débats ont déjà été tendus mais cela prouve que chacun à la liberté de s'exprimer. Elle remercie M. Brasseur ainsi que les autres conseillers de leur soutien.

Elle n'admet ni cet article de presse, particulièrement polémiste, ni ce courrier adressé par M. le maire de DOMEVRE au sous-préfet de Toul et au président du conseil général (ce dernier n'étant d'ailleurs en rien concerné...).

Monsieur Lucie répond qu'il n'est pas responsable de ce qui est dit dans la presse.

La présidente précise que les arguments avancés sont incomplets ou inexacts, elle espère que Monsieur le maire de DOMEVRE communiquera l'intégralité de son courrier de réponse aux habitants de DOMEVRE.

Elle remercie la majorité des conseillers de Domèvre qui a adopté les nouveaux statuts, permettant ainsi à la Communauté de Communes d'avancer dans la bonne direction.

Il appartient à chacun de s'exprimer sans choquer au sein de notre conseil communautaire, dans le respect de tous les avis, en prenant en compte l'historique (même quand on n'y a pas participé) et avec pour seul objectif de faire évoluer dans la direction que l'on estime la bonne. L'intercommunalité suppose que l'on oublie un peu sa propre individualité pour optimiser l'action commune, ce qui effectivement n'est pas facile, ni pour une commune, ni pour les autres.

6/ Opération Programmée d'Amélioration des Vergers

Mme Fournier informe les conseillers que, sur demande de la commune de Domèvre, elle a inscrit cette question à l'ordre du jour.

M. Lucie prend la parole et explique le principe.

L'objectif de cette opération est de remettre en état les vergers dans les villages, afin de réhabiliter et de promouvoir cet élément essentiel du patrimoine naturel de notre région. Le Conseil Régional et le Conseil Général, ainsi que des fonds européens, participent au financement de l'OPAV.

La 1^{ère} phase consiste à faire un diagnostic de l'état des vergers sur le territoire. La 2^{ème} phase est de mener une politique de communication sur les objectifs à atteindre pour réhabiliter les vergers. La 3^{ème} phase est la mise en place d'une permanence technique et la diffusion de conseils auprès des propriétaires, afin de réaliser au mieux les actions nécessaires. La 4^{ème} phase est l'intervention directe dans les vergers. La dernière phase est la formation des personnes pour l'entretien des vergers.

Il peut s'agir de vergers communaux ou privés ; des vergers conservatoires peuvent également être créés.

Possibilité de programmer l'opération sur 3 exercices. Le budget nécessaire, pour effectuer cette opération de manière pleine et entière, se situe entre 70 000,00 et 90 000,00 euros, subventionné à hauteur de 70 à 80 %.

Mme Fournier propose que chaque commune soit informée, et de faire le point au prochain conseil communautaire.

7/ Délibération sur la fusion proposée des intercommunalités

Mme Fournier rappelle que lors de la réunion du conseil communautaire du 10 mars dernier, les conseillers avaient, à l'unanimité, refusé la fusion avec une intercommunalité voisine plus importante (... qui sont au nombre de trois, au moins : communauté de communes de Toul, communauté des communes des 3 Vallées, communauté de communes de Dieulouard, et peut-être d'autres... à vérifier).

Dans le compte rendu de diverses réunions à ce sujet, la Sous-préfecture précise que la CCCHaye n'a pas pris de position. Or, la décision qui avait été prise lors du dernier conseil communautaire à Martincourt avait simplement été actée dans le compte-rendu, sans que la délibération correspondante ne soit envoyée au contrôle de légalité.

M. Lucie demande que le refus de fusionner soit revu dans chaque conseil municipal et ne souhaite pas que l'on prenne une délibération de principe pour l'instant.

La présidente enverra à la sous-préfecture, avec retard, la délibération telle qu'elle a été prise le 10 mars 2006, sachant que le débat sera réouvert au cours des mois à venir.

Elle propose également de rencontrer la Sous-préfecture pour débattre du fonctionnement de la CCHAYE, des vues de l'Etat sur la fusion, et d'autres sujets si nécessaire, date à déterminer... ce qui est accepté par l'ensemble des conseillers.

8/ Questions diverses

- Mme Fournier informe les conseillers du courrier reçu d'EDC concernant le stationnement des camions à la ZAC ; M. Keller « *a fait preuve de beaucoup de compréhension malgré une attitude peu sympathique sinon vindicative de certains chauffeurs qui considèrent le parking de la ZAC comme leur propriété... Mais il y a des limites qui viennent d'être franchies* ».

La présidente rappelle aux chauffeurs qu'ils n'ont pas l'exclusivité et que c'est sous condition d'entente avec les entreprises qu'ils ont l'autorisation de stationner leur remorque à la ZAC.

Par ailleurs, Mme Fournier informe les conseillers qu'un pot de bienvenue sera offert mardi 25 juillet chez EDC ; De 15h30 à 16h30, M. Keller nous fera visiter son entreprise en pleine activité et à partir de 16h30, le pot sera offert par de la CCCHaye.

- Dans le cadre de la constitution du futur SCOT « sud-ouest meurthe et mosellan », diverses études thématiques portant sur l'habitat, le tourisme, les transports, etc...ont été menées. Une première synthèse nous est parvenue qui est à disposition des conseillers. Ce document est prêté à Monsieur LUCIE qui le remettra ensuite à la CCHAYE pour diffusion éventuelle aux autres conseillers..

- Mme Fournier rappelle que l'opération graine de paysage à lieu dimanche 30 juillet prochain. Elle espère que la CCCHaye sera bien représentée. Elle informe les conseillers que l'association les Bons Amis accepte de tenir la buvette. Tous les conseillers sont sollicités pour apporter leur aide à l'installation des panneaux d'information et autres matériels le dimanche à partir de 10 heures (voir avec Michaël).

- Mme Fournier demande s'il y a un candidat pour représenter la CCCHaye au comité Départementale du Tourisme à Nancy. Pas de candidat.

M. Lucie rappelle qu'il est le représentant de la CCCHaye au SDE et qu'il se tient à la disposition des conseillers s'ils souhaitent des informations.

- Mme Fournier fait part au conseil d'une demande qu'elle a reçue de la part d'un agriculteur de Noviant. Il propose de faucher le terrain de la ZAC gratuitement et, en échange, de récupérer l'herbe.

Il faut vérifier si cela ne débouche pas sur un contrat implicite et vérifier que le contrat passé avec l'équipe d'insertion n'est pas établi pour toute l'année 2006.

A étudier : la possibilité d'établir une convention.

- Mme Fournier informe les conseillers que dans le cadre de la convention de développement local, le Conseil Général nous accorde une subvention de 10 390,00 euros.(point abordé dans le paragraphe sur les comptes de la crèche).

- Une délibération pour 1 façade rénovée à Minorville.

- Le conteneur à vêtements situé à Domèvre est vidé par l'association les Paralysés de France. Cependant, l'association n'intervient pratiquement plus, malgré nos relances téléphoniques.

Faut-il le supprimer ? M. Lucie propose de voir si ce conteneur n'intéresserait pas un territoire voisin. La présidente fera paraître un avis dans le site internet de l'association des maires du département, et si aucune commune n'est intéressée, on le fera enlever.

M. Vautrin demande s'il est possible de changer son conteneur papier / carton. M. Lucie, idem.

M. Vautrin propose de faire l'inventaire des conteneurs à changer sur l'ensemble du territoire de la CCHAYE.

- Une décision modificative de 69 000,00 € pour le transfert des crédits afférents à l'étude Amodiag en investissement.

- Une délibération pour une mise en non valeur.

- Mme Fournier informe les conseillers que la MJC de Beaumont sollicite une aide de la CCCHaye. Les conseillers, acceptent avec 1 abstention et 10 voix pour, d'accorder une aide exceptionnelle de 150,00 euros.

- Info sur le Pays « terre de lorraine » (sud-Ouest MM) :

Une réunion est prévue le 5 septembre à 18h dans les locaux de la Codecom de Toul afin de restituer l'étude réalisée par ARGOS, portant sur les possibilités de coopération au sein du pays en matière de développement économique.

La présidente précise qu'il n'est pas judicieux pour le moment de se poser la question de l'adhésion à un pays : si la CCHAYE devait fusionner avec une autre intercommunalité, l'appartenance au pays choisi par cette interco s'imposerait de fait :

- si nous devons fusionner avec la communauté de Toul, nous serions obligatoirement adhérents au Pays Terre de Lorraine (Sud Ouest meurthe-et-mosellan),
- si nous devons fusionner avec les 3 Vallées, ce serait le Pays du Val de Lorraine,

- etc... etc..

La Présidente,
Marie-José FOURNIER